



DÉCLARATION LIMINAIRE AU CSA SPECIAL DES DREETS du 28 Novembre 2023.

Madame la Présidente,

Le CSA Spécial des DREETS est convoqué avec l'ordre du jour suivant :

- 1- Présentation du projet de règlement intérieur – pour échanges
- 2- Echanges sur la désignation des représentants de la formation spécialisée santé, sécurité au travail – pour information
- 3- Programmation des travaux 2024 – pour échanges

La mise en place de ce premier CSA Spécial des DREETS intervient un an après les élections professionnelles. Alors que les agents sont confrontés à la mise en oeuvre d'une politique illisible qui se traduit par des regroupements et le changement incessant des organisations de travail, l'UNSA fait le constat que le dialogue social n'est manifestement pas la priorité de l'Administration.

Ainsi, côté DGCCRF, les agents voient tous les jours un peu plus, la dégradation de leurs conditions de travail et la privatisation rampante de leurs missions.

Le ministère de l'Économie a annoncé le transfert de la mission de surveillance de la qualité des denrées de la DGCCRF au ministère de l'Agriculture.

Pour mener à bien cette réforme, il est fait appel à des opérateurs privés pour les contrôles des aliments dans les commerces alimentaires et dans la restauration.

Ainsi, dans le but de sous-traiter ces contrôles, un budget de 32 millions d'euros sera délégué aux entreprises privées.

Alors que nos effectifs sont mis à mal depuis des années, l'exécutif fait le choix de sous-traiter ces contrôles pour un budget conséquent qui correspond à l'embauche de 500 fonctionnaires.

L'exécutif fait ainsi le choix de déléguer les contrôles concernant les commerces alimentaires et la restauration à des opérateurs privés ce qui constitue pour l'UNSA un risque de conflit d'intérêt et fragilise l'expertise des services de l'Etat. **Quelles garanties d'indépendance peuvent apporter des entreprises qui travaillent déjà par ailleurs, pour les acteurs de la filière agro-alimentaire ?**

Pour l'UNSA, cette décision confine les agents à un conflit de valeurs par un travail empêché. D'un côté les effectifs sont insuffisants pour accomplir les objectifs qui leur ont été assignés, de l'autre l'Etat accorde les budgets qui leur seraient nécessaires à des entreprises privées. Devant ces décisions incompréhensibles, l'UNSA ne peut que s'interroger sur la stratégie de l'Etat en matière de sécurité alimentaire et les risques encourus par la population.

L'UNSA est fermement opposée à cette réforme qui mène vers la privatisation des services publics !

Du côté Travail-Emploi, l'UNSA réitère son alerte concernant l'absence d'une instance de dialogue social qui ferait le lien entre la région et les départements en ce qui concerne le SIT.

Une fois encore, l'UNSA réitère son interrogation restée sans réponse sur le lieu d'expression de dialogue social des agents du SIT s'agissant du « geste professionnel », de l'organisation des services, les conditions de travail et l'évaluation des risques particuliers inhérents à l'Inspection du Travail.

En effet, la ligne hiérarchique DGT, DREETS, DDETS/PP, conformément au décret du 9 décembre 2020 est descendante, de l'administration centrale, vers l'échelon régional puis départemental. Dans quelle instance, un dialogue social montant : DDETS/DREETS/DGT pourra-t-il s'établir ? Pour l'UNSA, le vide juridique est désormais criant.

L'UNSA rappelle que la convention 81 de l'OIT, protectrice de l'action des agents de contrôle, ne permet pas aux préfets de départements de connaître et d'analyser le geste professionnel du Système d'Inspection du Travail (S.I.T.), son organisation, ses effectifs ...

L'UNSA a déjà alerté sur l'absence d'instances de dialogue social identifiées au niveau régional concernant le SIT qui représentent 70 % des effectifs des DDETS/PP.

L'UNSA constate que l'absence d'instances de dialogue social régional au niveau du SIT est abyssal et **l'Administration se doit d'y répondre urgemment !**

L'UNSA s'exprimera sur les autres points de l'ordre du jour lors des débats.

Représentants au CSA Spécial des DREETS

Laurence CARLIER

Romuald DAUBERCIES

